

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 13 Messidor, an V.

(Samedi 1^{er}. Juillet 1797).

Plantation de l'arbre de la liberté à Gènes. — Pillage du palais du doge de cette république. — Demande faite au gouvernement du Valais par le général Buonaparte, pour le passage d'un corps de troupes françaises qui doit retourner en France. — Adresse du comté de Norfolk au roi d'Angleterre. — Analyse du rapport de Barbé-Marbois sur les dépenses du ministère des relations extérieures.

Les souscripteurs qui ne veulent point éprouver d'interruption dans l'expédition des NOUVELLES POLITIQUES, sont instamment priés de renouveler leur abonnement un peu avant l'expiration, et de s'adresser directement au bureau, rue des Moulins, n^o. 500. Les voies intermédiaires entraînent nécessairement des lenteurs, et peuvent occasionner des méprises désagréables aux abonnés.

Prix de l'abonnement. 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Gènes, du 15 juin.

C'est hier que le gouvernement provisoire, formé par Buonaparte, a commencé ses fonctions. La journée s'est passée plus tranquillement qu'on ne l'espéroit; tous les négocians & les citoyens qui ont quelque chose à perdre étoient sous les armes, afin de prévenir le pillage, si cher à tous les amis de l'égalité des biens. Dès que le nouveau gouvernement eut annoncé qu'il étoit installé, on s'empressa de planter par-tout l'arbre de la liberté, cet arbre à l'ombre duquel la liberté n'a encore prospéré nulle part. Nous serons, j'espère, plus heureux: si cela n'est pas, ce ne sera pas faute d'arbres de liberté; car j'en ai compté jusqu'à 300. Il est vrai que, suivant la doctrine de vos jacobins, nos maîtres dans tous les sens, cet arbre a besoin d'être arrosé de sang. Ah! puisse-t-il plutôt se dessécher jusques dans ses racines! — Bientôt les révolutionnaires se portèrent aux prisons, & tous ceux qui y étoient renfermés furent délivrés, sans exception. Ils finirent leur journée par ces chants qui ont retenti si souvent autour des échafauds de Robespierre, & qu'on entonna sous les fenêtres du ministre de France, qui s'empressa de témoigner aux assistans son contentement de voir enfin le peuple génois libre & affranchi pour jamais de l'horrible oligarchie qui l'oppressoit. Les révolutionnaires ont fait à l'honneur du citoyen Faypoult un beau sonnet, où ils déclarent que la liberté de la république est son ouvrage.

(*OPRA DELLE TUE CURE*). Ce grand bienfait n'est pas tout-à-fait conforme à la protestation solennelle, faite par votre gouvernement, de respecter ceux des autres nations; mais comme il est clair que cette violation du droit public n'est que pour le bien du peuple & le bonheur commun, on peut dire: *FELIX COLPA!* D'ailleurs pourquoi le sénat de Gènes ne peut-il pas mettre sur pied une armée de cent mille hommes? on lui permettrait alors d'invoquer la justice. Je le répète: *MALHEUR AUX FOIBLES.*

Aujourd'hui, une troupe de perruquiers & de commis ont commencé à abattre les armoiries des maisons; les nobles se sont hâtés de les faire disparaître eux-mêmes, craignant que, sous ce prétexte, on ne vint les piller, comme on a fait au palais du doge, où l'on a mis son trône en pièces. Comme il y avoit beaucoup d'or dans ce trône, les démolisseurs en ont soigneusement emporté les morceaux précieux. Une paire de boucles en or, appartenant au doge, s'est trouvée égarée aussi; & sans le secours importun de la garde qu'on y a envoyée, l'expédition auroit été plus profitable aux nouveaux républicains, qui n'aiment pas le luxe des aristocrates.

Le citoyen Serra, qui est à la tête des révolutionnaires, est fils d'un sénateur. C'est un jeune homme fort riche & très-ambitieux. Vous avez pu voir à Paris son frère, passionné comme lui pour les révolutions & les jacobins.

Toute la ville retentit des cris de *vive Faypoult! vive Buonaparte!*

Poublis de vous dire que les révolutionnaires, voulant donner une preuve de leur attachement & de leur reconnaissance à leur protecteur, le citoyen Faypoult, se sont empressés de se faire couper les cheveux à la jacobine, comme il les porte.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que, comme à l'ordinaire, ce n'est qu'une poignée d'hommes qui fait tout ce remuement, & que tout le reste le souffre: on croit, il est vrai, que derrière cette petite troupe il y a une armée, &c.

SUISSE.

De Bâle, le 24 juin.

Le général Buonaparte a demandé au gouvernement du

Valais, par le canal du citoyen Helstringer, résident de la république française dans ce pays, le passage pour un corps de troupes françaises, qui doit retourner en France. Il a promis, au cas que sa demande fût accordée, de faire construire une nouvelle route au mont Saint-Bernard, en Savoie, sur la rive gauche du Rhône. Les Français auroient par-là le grand avantage de pouvoir en peu de tems communiquer avec la Lombardie, sans avoir besoin de traverser tout le Piémont. Le gouvernement du Valais a répondu que cette affaire regardoit toute la Suisse, & qu'il falloit la communiquer aux treize cantons. Elle va occuper la diète de Frawenfeld, qui s'assemble jeudi prochain.

Les roubles de Saint-Gall seront également discutés à la diète, vu que les cantons médiateurs ne sont pas encore d'accord sur les mesures à prendre pour y rétablir la tranquillité.

A N G L E T E R R E

Le Rédacteur d'aujourd'hui dit que les papiers anglais nomment pour ministres envoyés à Lille, lord Malmesbury, lord Pembroke, lord Granville-Leveson-Gower, et lord Morpeth. Nous ne croyons pas que la cour de Londres ait voulu nous envoyer quatre plénipotentiaires, parce que nous avons eu la fantaisie nouvelle d'en nommer trois pour traiter de la même affaire. Nous avons lu dans les papiers anglais que le lord Malmesbury étoit ministre plénipotentiaire, & qu'il seroit accompagné des trois jeunes lords nommés ci-dessus, sans doute comme secrétaires de légation.

Le même journal annonce que l'état de la flotte de Sheerness est loin d'être tranquille; que le pavillon rouge flotte encore sur quelques vaisseaux. Les papiers que nous avons sous les yeux & une lettre particulière qui nous a été communiquée, disent le contraire. On annonce seulement qu'il y a encore à la rade deux vaisseaux qui ont refusé de rentrer dans le port, & qui demandent que le pardon du roi soit étendu à leurs chefs.

Dans la lettre particulière que nous avons citée plus haut, on prétend que quoique la nation en général desire vivement la paix, il s'en fait de beaucoup que la majorité soit mécontente du gouvernement & desire un changement de ministère. « Soyez sûr, ajoute l'écrivain, que les chefs de l'opposition n'obtiendront jamais l'estime & la confiance de la nation au point où en jouissent encore les ministres actuels, & particulièrement M. Pitt & lord Grenville. Voulez-vous connoître les véritables dispositions de la grande majorité des meilleurs citoyens, des hommes les plus sages & les plus éclairés, vous les trouverez très-bien exprimées dans l'adresse du comté de Norfolk au roi, rapportée dans les papiers que je vous envoie, &c. Voici quelques fragmens de cette adresse.

« Nous les nobles, gentil-hommes, ecclésiastiques & franc-tenanciers du comté de Norfolk, prenons la liberté, dans cette importante conjoncture, de renouveler à V. M. l'assurance de notre inviolable attachement à votre personne & à la constitution....

« La guerre dans laquelle nous nous trouvons engagés avec la France, nous fut déclarée par ceux qui gouvernent alors ce pays: elle étoit donc, de notre part, défensive & inévitable. Elle eut l'approbation du parlement, & tant qu'il est possible d'en juger, celle de la plus grande partie de la nation. Par une suite de plusieurs événemens qui ne pouvoient être ni prévus, ni empêchés, les efforts de nos alliés sur le continent

n'ont pas été couronnés du succès; mais, d'un autre côté, les deux Indes ont vu par-tout nos armées victorieuses, & la mer a été également témoin de la gloire de notre pavillon, tandis que les pertes de nos ennemis sont sans exemple. De nouvelles colonies de la plus haute importance nous sont acquises; notre commerce a été protégé; jamais les flottes de votre majesté n'ont obtenu sur la marine de nos ennemis une supériorité plus décidée....

« Nous apprenons qu'il s'entame une nouvelle négociation, & nous espérons qu'elle aura une heureuse & prompt issue; en même-temps nous croyons que des murmures sur les calamités inséparables de toute guerre, que des exagérations sur les difficultés de notre situation, ne peuvent avoir d'autre but que d'exciter du mécontentement, afin d'opérer un changement dans les conseils de sa majesté. La constitution a sagement confié à votre majesté le choix de ses ministres, & nous désirons que l'exercice de ce droit reste à votre majesté....

Ceux qui publient avec affectation que nos ressources sont détruites & notre situation désespérée, ne prennent pas les meilleurs moyens de soutenir nos justes prétentions en traitant avec nos ennemis, & de les amener à consentir une paix juste & honorable, l'objet de nos vœux les plus ardens. Si cependant des vues ambitieuses, des prétentions arrogantes, une confiance ridicule, fondée sur une fausse idée de nos ressources, portoient nos ennemis à préférer la continuation de la guerre à un accommodement juste & honorable, nous sommes prêts à faire le sacrifice de nos vies & de nos fortunes à la défense de notre religion, de nos loix, d'une constitution libre & d'un roi vertueux ».

P. S. Nous recevons une gazette anglaise du 24 juin, qui ne donne aucune nouvelle intéressante. On a reçu à Londres, le 23, une dépêche du directoire, qui détermine le départ du lord Malmesbury; il doit être en route en ce moment. Le bruit s'est répandu que ce ministre étoit déjà arrivé à Calais, & avoit trouvé en descendant un ordre du directoire qui le renvoyoit en Angleterre. Ce bruit ne mérite pas d'être réfuté. Nos plénipotentiaires sont déjà partis pour Lille, à l'exception de Maret, qui part cette nuit.

F R A N C E.

De Paris, le 12 messidor.

On parle beaucoup d'un changement très-prochain dans le ministère.

L'administration centrale du département du Calvados vient de mettre en liberté tous les prêtres détenus pour cause de religion; elle cite à cet égard les loix sur les prêtres. L'administration de la Moselle a pris une mesure toute contraire, & cite également les loix sur les prêtres. Il est bien tems que le corps législatif mette enfin un terme à toutes ces contradictions de notre législation sur les prêtres, & que le même homme allant d'un département à un autre, ne trouve plus dans celui-ci la liberté, dans l'autre la prison, toujours au nom de la loi.

Si l'on veut se former une idée des dangers que court la république, il faut lire dans la *Sentinelle* la lettre d'un de ses correspondans de Rennes, qui lui mande: « Nous sommes réduits de plus en plus à un très-petit nombre de républicains; bientôt il nous faudra du secours. Les habits carrés et les perruques se portent à des excès impardonables qu'on ne punit pas, &c. ».

Le rapport de Barbé-Marbois sur les dépenses du ministre des relations extérieures, vient d'être imprimé. N'ayant pu que l'indiquer à peine dans la courte notice que nous donnons des séances des deux conseils, nous nous empressons de faire connoître plus en détail cet excellent rapport d'un des meilleurs esprits du corps législatif, qui, dans toutes les questions qu'il a à traiter, joint toujours des vues générales à la connoissance approfondie des faits, & tempère des vérités sévères par une prudente modération. Les différens rapports qu'il a prononcés au conseil des anciens, ont prouvé qu'il y avoit peu de questions d'administration qui lui fussent étrangères & qu'il ne pût éclairer avec un égal succès. On s'en convaincra davantage en lisant ce rapport.

Pour faire face aux énormes dépenses du gouvernement, qui ont passé toute proportion avec nos recettes, il faut ou augmenter les impôts, moyen reconnu impraticable, ou accroître les revenus par la diminution des dépenses. Comme ce parti est le seul qui reste au corps législatif, Barbé-Marbois, chargé d'exprimer le vœu d'une commission sur les fonds à accorder au département des relations extérieures, a dû signaler les abus sans nombre qui se sont introduits dans ce ministère; aucune considération personnelle n'a pu arrêter son zèle. « Vous, dit-il, agens nombreux & souvent oisifs de ce département; vous, parens, amis, patrons, qui les avez portés à tant de places sans fonctions; vous tous que l'esprit de clientèle, qu'une gratitude politique a dispersés ou, pour mieux dire, amoncelés dans nos légations, nos consulats, nos chanceries, partout le globe, vous nous trouverez sans autre passion que celle de l'ordre... »

Barbé-Marbois, pour mieux faire sentir les vices de l'organisation actuelle de ce département, compare sa situation présente à ce qu'il étoit sous Louis XIII, lorsque le génie de Richelieu imprimoit le mouvement politique à l'Europe; sous Louis XIV, lorsque ses négociations agitoient tous les cabinets & troublaient la paix de tous les peuples; & enfin sous le ministère du duc de Choiseul & de ses successeurs. Villeroy, secrétaire d'état, aidé d'un premier commis & de cinq à six copistes, faisoit près de Louis XIII tout le travail intérieur; la même économie se maintint sous Louis XIV. Sous Louis XV, & pendant le règne de son successeur, à une époque où le désordre paroît à son apogée, ce département comptoit quarante-deux employés. Aujourd'hui, sous le régime républicain, lorsque la correspondance est de moitié moins étendue, leur nombre s'est accru jusqu'à soixante seize; & il existe cependant un autre bureau des relations extérieures, chargé exclusivement des plus importantes opérations. Comme il a été impossible de créer des cours amies, on a multiplié les places de secrétaires. A Constantinople, par exemple, il y a neuf secrétaires d'ambassade, sans compter les drogmans. Cette facilité à placer tant de protégés inutiles & incapables, a créé un peuple entier d'aspirans, qui sollicitent leur admission dans ce département. A en juger par ces listes, dit Barbé-Marbois, la France fourmille d'hommes d'état, & l'univers est trop petit pour employer avec utilité des talens si nombreux.

Après avoir attaqué la multiplicité de nos agens extérieurs, le rapporteur s'élève avec la même force contre l'énormité de leur traitement; & à cet égard il propose de grandes réductions qui exciteront de bien vives réclamations. Tel secrétaire d'ambassade, qui jouit maintenant de 15 mille liv. de traitement, sera fort étonné d'entendre parler de 1500 liv. Ce qui l'étonnera peut-être encore davantage, c'est la réunion de connoissances que Barbé-Marbois exige de l'homme qui se destine à la carrière diplomatique. « Ces solliciteurs avides & présomptueux connoissent-ils bien la grandeur des devoirs qu'ils ont à remplir? Savent-ils combien sont vastes & variées les connoissances nécessaires aux négociateurs? L'histoire politique, la science des traités, les rapports commerciaux, les forces, les ressources respectives, l'opposition ou l'accord des intérêts, l'habitude du langage des nations vers lesquelles ils sont envoyés; voilà peut-être les moindres parties de la tâche qu'ils se croyent si propres à remplir. Il leur faut encore des qualités d'un ordre bien plus relevé; une dextérité dont la droiture ne puisse s'allarmer, de la finesse sans astuce, un esprit pénétrant sans être soupçonneux, vigilant sans être tracassier, une ame droite & ferme, un désintéressement à toute épreuve, & pour la patrie un attachement inaltérable, mais toujours réglé par la justice ».

Maintenant, si l'on veut voir jusqu'à quel point nos négociateurs actuels approchent du portrait que Barbé-Marbois vient de tracer, il faut lire le tableau qu'il présente ensuite de nos principales légations; ce tableau est fait de main de maître. « Combien de prétendus politiques, dit-il, pensent que l'art de négocier consiste dans la ruse, l'artifice & l'intrigue, ou que le premier objet de leur mission est de les enrichir par d'immenses traitemens! Celui-ci, envoyé vers une nation amie (l'Amérique), croira servir son pays en semant la méfiance & les soupçons entre les gouvernans & les gouvernés. Pour parvenir à être réputé actif & influant, il

exposera deux peuples unis par leurs intérêts réciproques, par les bienfaits & la reconnaissance, à une rupture funeste; il s'efforcera de ternir l'éclat de la plus belle vie, les qualités éminentes du plus grand homme que notre siècle puisse offrir à l'histoire & présenter à la postérité; & quand même il n'atteindroit pas le but proposé, les esprits n'en seront pas moins aliénés, le rapprochement exigera un redoublement de sagesse. Cet autre, entreprenant, bruyant & léger, imaginera qu'il peut, par son impétuosité, forcer une nation grave & formaliste (la Turquie) à changer soudainement pour lui ses vieilles coutumes; il la fatiguera de demandes, d'exigences, de prétentions; sa propre importance lui paroîtra l'objet capital de sa négociation; il en remplira les gazettes; il usera son crédit sur les minuties du cérémonial, & il s'exposera peut-être à manquer d'influence quand elle lui sera nécessaire pour les grands intérêts de la république. Et si, après une assez longue mission, on se demande quel résultat elle a produit, on n'en trouvera peut-être d'autre qu'une inutile & grande dépense. Si on voyoit d'autres ministres envoyés dans un pays (l'Espagne) où le régime prohibitif seroit porté à un haut degré de sévérité, négligeant le respect qu'ils doivent à la nation qu'ils représentent, convertir en spéculation de commerce les franchises & exemptions accordées pour leur consommation seulement, les prolonger au-delà du terme accoutumé, cet oubli de la dignité de leur caractère seroit infiniment funeste; car si une cour toléroit de la part d'un ministre étranger cette infraction aux lois domestiques de l'état où il réside, ce seroit dans l'espoir d'être dédommagé amplement des pertes du fisc par des complaisances politiques ».

Cette censure est rigoureuse; mais c'est aux hommes qui, comme Barbé-Marbois, ont manifesté d'une manière claire & précise leur attachement à la constitution républicaine, c'est à ces hommes qui appartient de s'élever avec force contre tous les abus qui compromettent bien plus la sûreté de cette constitution que toutes ces prétendues manœuvres du royalisme, dont on cherche à nous épouvanter. Puisse le directoire entendre cette voix sévère, & se convaincre qu'un gouvernement qui commence ne peut être maintenu, s'il cherche à reproduire les mêmes abus qui ont amené la chute du gouvernement qui l'a remplacé!

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Suite de la séance du 11 messidor.

Tarbé a eu le premier la parole sur le projet relatif aux ventes des domaines nationaux; il s'est opposé à leur suspension dans la Belgique. Si on vend, non-seulement ce seront de nombreuses ressources qu'on procurera à la république; mais on supprimera une administration ruineuse, & l'on attachera tous les acquéreurs à la république.

Si l'on ne vend pas, on calomnierait les intentions du conseil; on dira que c'est une pierre d'attente qu'il laisse pour le clergé; l'allarme se répandra parmi ceux qui ont acheté des biens nationaux, & ceux de ces biens situés dans les départemens, autres que les départemens réunis, ne se vendront pas ou perdront beaucoup de leur valeur.

Quant au produit, Tarbé entre dans de nombreux calculs, pour prouver qu'il ne sera pas si modique qu'on l'a dit.

Si les biens de la Belgique, estimés 600 millions, sont vendus en inscriptions, la trésorerie, à t-on dit, qui négociera ces inscriptions, n'en tirera pas 200 millions.

Tarbé fait voir que c'est un erreur, parce que la trésorerie ne peut pas négocier les inscriptions provenant des ventes de biens nationaux; elles sont annulées: la nation sera donc bien réellement libérée de 600 millions.

Portier parle dans le même sens; il oppose de nouveaux calculs à ceux faits hier par Betz: il trouve qu'entre l'évaluation faite par ce dernier & celle certifiée par les administrations, il y a une différence de 100 millions; l'erreur est à Betz qui n'a pas fait entrer dans ses calculs les forêts qui valent plus d'un milliard. L'opinant ajoute que les calculs présentés au conseil des anciens sont erronés.

Betz a la parole ensuite ; il s'attache à justifier ses calculs : il dit que Tarbé & la commission sont tombés dans la même erreur ; ils ont cru que la partie du prix des domaines nationaux payable en numéraire étoit payée en numéraire ; mais cela n'est pas ainsi ; les compagnies d'acheteurs agiotent avec des moines , & payent en bons ecclésiastiques au lieu de numéraire.

Quant à l'évaluation de Portier, il soutient qu'elle est erronée ; mais cela ne fait rien à son opinion : on prétend qu'il y a dans la Belgique pour 2 milliards 400 millions de biens ; je vous les souhaite de tout mon cœur, dit Betz ; alors nous acquiterons tout, nous pourrons payer à chacun le double de ce qui lui est dû. (On rit).

Quant à la dette, Portier ne l'évalue que 100 millions dans son opinion imprimée il y a quelque tems ; mais il ne dit pas que c'est 100 millions de florins qu'il faut doubler pour avoir des livres.

On a dit que l'opinion de Betz a occasionné une baisse ; il en est fâché ; les agioteurs profitent de tout ; mais ce n'est pas une raison pour qu'un représentant ne calcule pas juste.

Permettez-moi, ajoute l'opinant, de dire quelque chose pour la hausse, quoique je ne joue ni à la hausse ni à la baisse. (On rit). C'est qu'il y a dans la Belgique d'immenses ressources qui arriveront avec le tems, mais que je n'ai pas compris dans les objets vendables, parce qu'actuellement ils ne le sont pas ; une loi, par exemple, défend de vendre les forêts au-delà de 300 arpens.

Tarbé répond à Betz & montre qu'il s'est trompé sur bien des points : après quelques débats, le conseil rejeté par la question préalable, la proposition de suspendre la vente des domaines nationaux dans la Belgique, & ajourne le reste à demain.

Seance du 12 messidor.

Les commissaires de la trésorerie, adressent au conseil une lettre, par laquelle ils mandent qu'un ordonnateur de l'armée d'Italie leur a fait un envoi d'un million ; il annonçoit en même tems qu'il envoyoit un autre million à Toulon ; les commissaires de la trésorerie ont voulu faire venir cette dernière somme à Paris ; mais le ministre de la marine en avoit disposé ; il en est de même de toutes les contributions levées en pays étrangers : l'ordonnateur dont il s'agit, a fait un paiement de 500 mille francs à l'armée de Sambre & Meuse, & même un autre de 250 mille francs à celle des Alpes. — Cette lettre sera imprimée.

Un membre propose d'autoriser le directoire à envoyer de nouveaux commissaires aux îles du Vent.

Boissy, Delahaye & Tarbé sont d'avis qu'il faudroit d'abord connoître l'état de ces colonies. Boissy demande qu'il soit fait à ce sujet un message au directoire exécutif.

Tarbé dit qu'il faut que le conseil soit instruit de ce qui se passe à Cayenne, & demande que le directoire fasse connoître sa correspondance avec ses agens dans cette colonie.

Cela n'est pas possible, crient plusieurs membres.

Vaublanc ne s'oppose pas au message ; mais il regarde comme indispensable l'envoi des agens dans les colonies. Le projet est adopté & l'envoi du message ordonné.

Emery fait un rapport sur les loix relatives aux parens d'émigrés ; il fait sentir la profonde injustice de ces loix qui ouvrent la succession de gens vivans, & sont tout-à-la-fois une atteinte à la propriété & un outrage pour l'humanité : les émigrés n'ont aucun droit civil ; ils ne peuvent pas même se défendre devant les tribunaux ; mais quand il s'agit de dépouiller leurs peres, on leur restitue tous ces mêmes droits pour les exercer à leur place. Les fautes sont personnelles, & pourtant les parens d'émigrés sont punis pour des fautes qu'ils n'ont pas commises & qu'ils n'ont pu empêcher.

Emery propose un projet portant que ces loix sont abrogées & que les séquestres seront levés ; les biens non vendus seront restitués en nature ; & pour ceux qui sont aliénés, les propriétaires recevront une indemnité proportionnée.

Le projet contient quelques autres dispositions relatives aux substitutions & successions directes ou collatérales ; elles tendent à ce que la nation ne puisse pas exercer les droits que les émigrés, auxquels elle se substitue, n'auroient pas pu exercer eux-mêmes à cause de leur mort civile.

Le conseil ordonne l'impression du projet & du rapport, & la distribution au nombre de six exemplaires. La discussion est ajournée.

On a repris & ajourné de nouveau celle sur la vente des domaines nationaux.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution sur les transactions antérieures à la dépréciation du papier-monnaie.

Bourse du 12 messidor.

Amsterdam.....	60 $\frac{3}{4}$, 61 $\frac{1}{2}$.	Lond.	251. 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$, 241 15 s.
Idem courant.	58 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{1}{2}$.	Inscrip.	251., 261. 10 s., 271. 5 s., 281.
Hamb.....	186 $\frac{1}{2}$, 184.	Bon $\frac{1}{4}$.	18 l. 7 s. $\frac{1}{2}$, 18 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 18 l. 7 s. $\frac{1}{4}$, 10 s.
Madrid.....	1 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$.	102 l. 15 s.
Mad. effect.....	13 l. 15 s.	Or fin.....	102 l. 15 s.
Cadix.....	11 l. 13 s. 9 d., 15 s.	Ling. d'arg.....	50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Cad. effect.....	13 l. 15 s.	Piastre.....	5 l. 4 s. 3 d.
Gènes.....	92 $\frac{1}{4}$, 90, 89 $\frac{3}{4}$.	Quadruple.....	79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....	101 $\frac{1}{4}$, 100.	Ducat d'Hol.....	11 l. 6 s.
Lyon.....	1 $\frac{1}{4}$.	Souverain.....	33 l. 15 s.
Marseille.....	1 $\frac{1}{4}$.	Guinée.....	25 l. 2 s.
Bordeaux.....	1 $\frac{1}{4}$.		
Montpellier.....	1 $\frac{1}{4}$.		
Bâle.....	1 $\frac{1}{4}$, 4 $\frac{1}{4}$.		
Lausanne.....	2, 5 $\frac{1}{4}$.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 400 à 405 l. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 330 l. — Huile d'olive, 11 3 s., 5 s. — Café Martinique, 2 l., 2 l. 1 s. — Idem Saint-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sacre d'Ham-bourg, 2 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 14 s. $\frac{1}{2}$, 15 s. — Chandelle, 12 s., 13 s.

Manuel des Marchands de Bois ; contenant un tarif très-simple pour la réduction de toutes sortes de bois carrés, selon le prix du cent, depuis 10 liv. jusqu'à 720 liv. ; le rapport de huit différentes mesures de bois de chauffage, les prix qu'elles doivent valoir, &c. &c. 1 vol. in-8°. broché. Prix, 1 liv. 10 s. & 2 liv. relé. A Paris, chez Calixte Volland, quai des Augustins, n°. 24 ; & à Senlis, chez Treu-blay, imprimeur-libraire, rue de Beauvais.